

<p>SNTRS</p>  <p>CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS- INRP</p>	<p style="text-align: center;"><i>En bref...</i></p> <hr/> <p>SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr</p>
--	--

Numéro 225 du 6 avril 2010

De retour du CTP¹, le 16 mars 2010 !

Convention CAES :

La Direction du CNRS a retiré le vote sur la convention CAES prétextant l'impossibilité de saisir le CTP sans avoir un avis du CA du CAES. Les différentes versions de cette convention présentées aux organisations et les possibilités de négociation annoncées dans le cadre du CTP ont conduit à cette situation de blocage. Le nouveau DGDR² souhaite prendre en main ce dossier. Est-ce à dire que les négociations repartent de zéro ? Les moyens, que la Direction du CNRS est prête à engager dans l'action sociale pour 2010, sont insuffisants et loin des objectifs des 1% de la masse salariale, non respectés dans le cadre de la précédente convention.

Accord sur l'utilisation de la messagerie électronique par les organisations syndicales :

Cet accord est issu d'un groupe de travail associant les organisations syndicales. Ce groupe a délimité le cadre réglementaire des nouvelles possibilités données aux organisations syndicales représentatives du CNRS, d'adresser des messages d'information aux personnels du CNRS titulaires et non titulaires. Cet accord a été adopté par 19 voix Pour et 1 abstention (SUD).

Prime d'excellence scientifique :

La direction a présenté au CTP le bilan de la campagne 2009 (445 primes distribuées) et les dispositions de mise en œuvre de la PES pour 2010. Le SNTRS a souligné le rejet de la PES par la communauté scientifique. Nous avons rappelé notre opposition à cette mesure indemnitaire inégalitaire, et antagoniste avec la nature même des activités recherches, fondamentalement collectives. Les organisations syndicales ont présenté la déclaration du CTP du 20 octobre dernier qui nous avait conduit à quitter la séance face au refus de mise au vote par la Direction. Cette fois-ci la direction a indiqué avoir tiré l'enseignement mais elle a refusé de prendre par au vote. Ainsi le CTP du CNRS a voté à l'unanimité des 10 votants la motion dénonçant et s'opposant à la PES.

Missions nationales au département de mathématiques (INSMI)

Le PDG du CNRS demande au Ministère d'accorder à l'INSMI le statut de d'institut à vocation nationale. Le PDG a déclaré que seuls les instituts qui n'étaient pas impliqués dans une Alliance pouvaient obtenir la dimension nationale et pour préserver un pilotage scientifique des UMR en mathématiques il fallait accorder des missions nationales à l'institut. Nous avons rappelé que tous les instituts devaient avoir ce statut.

Recrutement des infirmier(e)s au CNRS :

Parmi les questions diverses, le SNTRS-CGT a posé la question **du recrutement des infirmiers** et de la reconnaissance de leur niveau de formation sans préjuger des discussions actuelles au niveau du ministère de la Fonction Publique. Actuellement, la direction ne leur propose qu'un recrutement sur poste TCN, voir pour la plus part, un poste CDD en niveau AI. Cette précarité est le fruit d'une politique RH inadaptée aux contraintes que connaissent les services de médecine du travail. Au regard de la reconnaissance acquise de leur niveau de formation actuelle et de la dérogation reconnaissant le recrutement en Assistant Ingénieur des formations de niveau Bac+2, nous avons demandé la création au CNRS de l'emploi type correspondant au niveau AI. La DRH n'a pas répondu clairement sur cette question... A suivre...

¹ CTP : Comité Technique Paritaire

² DGDR : Directeur Général Délégué aux Ressources, ex-fonction de Secrétaire Général